

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 30 JUIN 2022

### N° 2022-327 BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY – ANIMATIONS BULLES D’AIR

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 décidant l’aménagement touristique des lacs,

La Communauté de Communes s’occupe de l’aménagement touristique et de la mise en place d’activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l’Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraië à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

Afin d’animer la base de loisirs de Touchegray, des animations sont proposées durant la saison estivale. Bulles d’Air proposera 4 balades crépusculaires en canoë-kayak ainsi qu’une journée corde game sur la base de loisirs.

La Présidente retient la proposition suivante :

**BULLES D’AIR**

**3 283 € TTC**

À CHANTONNAY, le 30 juin 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l’affichage à la date de la signature électronique.